



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national
du service public

CERTIFICAT MEDICAL relatif aux aménagements d'épreuves

L'original de ce document doit être joint au dossier d'inscription ou transmis par courrier
au Département de la diversité des talents, des concours et des évaluations
Pôle concours et cycles préparatoires
au plus tard le **28 février 2023** (cachet de la poste faisant foi).

Nom et adresse du **médecin agréé** :

NOM, prénom et adresse du (de la) candidat(e) :

Je soussigné(e), docteur, médecin agréé de l'administration,
certifie que M/Mme.....né(e) le.....
candidat(e) inscrit(e) aux épreuves pour l'accès, en 2023, aux cycles préparatoires aux concours d'entrée à
l'INSP (concours interne - 3^{ème} concours)¹, est atteint(e) d'un **handicap**² qui justifie la mise en place d'un
aménagement pour les épreuves qui se dérouleront respectivement :

le 28 mars 2023

MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT L'(LES) EPREUVE(S) ECRITE(S)

en juin 2023

MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT L'EPREUVE ORALE

A, le

Cachet et signature

¹ Rayer la mention inutile

² Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (loi n° 2005-102 du 11/02/2005).